R'bus plus proche de vous



RÈGLEMENT DU JEU

CÉLÉBREZ NOËL AVEC R'BUS

du 1er au 19 décembre 2026

Article 1 – Organisation

La société TRANSDEV ROCHEFORT OCEAN, société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de La Rochelle sous le numéro 507 653 178, dont le siège social est situé 1 Chemin de la Charre – 17300 ROCHEFORT, organise un jeu intitulé "Célébrez Noël avec R'bus", permettant de remporter l'un des 3 lots mis en jeu.

Article 2 – Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France, à l'exception : des salariés de TRANSDEV ROCHEFORT OCEAN, des membres de leur famille, et de toute personne ayant participé à l'organisation du Jeu.

Article 3 – Modalités

Le Jeu se déroule exclusivement à la Maison de la Mobilité, du 1er au 19 décembre 2026 inclus. Toute participation en dehors de ces dates sera considérée comme nulle. Pour chaque achat effectué à la Maison de la Mobilité, le client reçoit un bulletin de participation. Le bulletin doit être complété (nom, prénom, numéro de téléphone) et déposé dans l'urne prévue à cet effet.

Article 4 – Tirage au sort et remise des lots

Le tirage au sort des 3 gagnants aura lieu le 21 décembre 2026.

Les lots seront à retirer exclusivement à la Maison de la Mobilité, du 21 décembre 2026 au 31 janvier 2027 inclus, aux horaires suivants : Lundi au samedi : 9h30 – 12h30 et 13h30 – 18h. Aucun lot ne pourra être remis en dehors de ces jours et horaires.

Article 5 – Responsabilité

TRANSDEV ROCHEFORT OCEAN se réserve le droit de modifier ou annuler le Jeu si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

Article 6 – Consultation du règlement et litiges

Le règlement est disponible gratuitement : sur le site www.rbus-transport.com, ou sur simple demande à la Maison de la Mobilité. Tout litige relatif au Jeu sera soumis aux tribunaux compétents.